

CONSTITUTION DU DOSSIER

1 - Un seul dossier par famille :

Nous vous remercions de bien vouloir nous fournir

les photocopies des justificatifs demandés.

Pour chaque enfant (avec ou sans activité) :

- la fiche sanitaire corrigée et/ou complétée (en rouge)

datée et signée

- **la photocopie des pages vaccinations** du carnet de santé (attention : vérifier que le nom et le prénom de l'enfant concerné soient bien notés sur chaque copie) **ou** le certificat médical attestant que les vaccinations obligatoires sont à jour.

Si activité souhaitée :

- la fiche d'inscription, par activité, dûment complétée,

datée et signée :

- restauration.
- accueil matin, mercredi 11h45, soir.
- centre de loisirs du mercredi.

- **l'attestation d'assurance extra et péri scolaire 2018/2019.**

Pour la famille :

- **le justificatif de domicile datant de moins de trois mois.**

(quittance de loyer, facture d'électricité, d'eau, abonnement Internet).

- **l'attestation CAF éditée du mois en cours** (QF du mois précédent) mentionnant le quotient familial (il est possible de la télécharger sur Internet avec le code d'accès qui vous a été délivré par la CAF). Pour les non allocataires, fournir l'avis d'imposition 2017 (sur revenus 2016), ou les deux avis si déclaration séparée.

2 - Retourner le dossier au plus tard le vendredi 06 juillet au service Accueil Enfance UNIQUEMENT (04.76.20.46.50)

*Par courrier : Accueil Enfance - 2 rue Gabriel Péri, BP 137
38431 ECHIROLLES Cedex*

Sur place : dans la boîte aux lettres du service

Au guichet : les lundis de 8h à 12h et

mercredis et vendredis de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

3 - Le service Accueil Enfance adressera un récapitulatif de toutes les inscriptions saisies pour chaque enfant de la famille avant le 3 septembre 2018.

INFORMATION : le service Accueil Enfance et EVADE utilisent les adresses mails ainsi que les numéros de téléphone communiqués par les familles pour transmettre toute information concernant les activités proposées, les campagnes d'inscription, les plannings, les factures pour les adhérents en ligne, les différents programmes etc.

En cours d'année, les inscriptions aux centres de loisirs peuvent se faire par mail : inscription-reglement@evade-asso.fr

RESTAURATION SCOLAIRE

Facturation mensuelle

Choisir un planning de fréquentation :

- **l'inscription annuelle**

- **l'inscription irrégulière**

- **l'inscription ponctuelle :** il s'agit d'une inscription sans pointage. Le parent effectue des inscriptions ponctuelles au besoin (cf réservations/annulations)

Réservations / Annulations :

- sur l'Espace Famille (le code d'accès et le mot de passe sont mentionnés sur la première facture) **dernier délai : jeudi avant 7h pour tous les jours de la semaine suivante.**

- au **04.76.20.63.45** de 8h à 11h du lundi au vendredi, **dernier délai le jeudi avant 11h pour tous les jours de la semaine suivante.**

- en se rendant au service Accueil Enfance aux heures d'ouverture au public et en respectant les délais du jeudi.

Il est possible de choisir un planning alterné une semaine sur deux, selon le souhait des parents.

Toute réservation annulée hors délai est facturée.

En cas de jour férié, le délai d'inscription est avancé.

Pour le restaurant P. Langevin élémentaire, une partie des enfants mangent sur place, d'autres se rendent au restaurant R. Buisson en car.

ACCUEIL MATIN, SOIR ET MERCREDI 11H45

Facturation mensuelle

Les inscriptions peuvent être modifiées avant chaque période de petites vacances auprès des animateurs relais et/ou des ATSEM sauf le soir en élémentaire (chaque trimestre avec les APS).

- **l'inscription simple :** même planning toutes les semaines.

- **l'inscription alternée :** une semaine sur deux.

Pour plus d'informations se reporter au document joint au dossier consultable aussi sur le site de la ville ou se renseigner auprès des animateurs/trices relais et/ou ATSEM.

Les accueils du matin ne fonctionnent pas le lundi 3 septembre, jour de la rentrée scolaire.

CENTRE DE LOISIRS DES MERCREDIS

Facturation mensuelle

Deux choix d'inscription :

- **au trimestre :** pour tous les mercredis de chaque période

Il est possible d'enlever 2 mercredis à l'inscription ou de les annuler en cours de période.

- **à la « dernière minute » :** le parent contactera le service Accueil Enfance pour inscrire, sous réserve du respect des délais, et seulement sur places restantes.

Attention : l'inscription à la période ne peut pas être transformée en inscription « à la dernière minute ».

Deux formules :

- **avec repas**

½ journée avec repas sur le centre de loisirs de rattachement (11h45/18h). L'enfant est pris en charge par EVADE à l'école.

La famille va le chercher sur le centre de loisirs entre 17h et 18h.

- **sans repas**

½ journée sans repas avec choix du centre de loisirs (13h30/18h).

L'enfant prend le repas à son domicile puis est conduit au centre entre 13h30 et 14h00 et récupéré entre 17h et 18h.

ATELIERS « DÉCOUVERTES » DU SOIR EN ÉLÉMENTAIRE

Facturation trimestrielle

INSCRIPTION DANS LES ÉCOLES À LA RENTRÉE

Les inscriptions pour les ateliers « découvertes » seront organisées dans les écoles par les DTE (directeurs/trices des territoires éducatifs) au cours des deux premières semaines après la rentrée scolaire et ensuite en fin de chaque trimestre pour la période suivante.

Les ateliers "découvertes" favorisent la découverte, l'ouverture au monde, l'expérimentation avec une palette d'activités variées.

Les ateliers "j'apprends à travailler seul" (JATS) offrent une aide méthodologique et des outils pour acquérir de l'autonomie dans son travail personnel.

Les ateliers fonctionnent le soir dans toutes les écoles élémentaires entre 16h et 17h30. Ils sont encadrés par des intervenants qualifiés : animateurs/trices permanents EVADE, éducateurs/trices sportifs, intervenant(e)s culturels...

Les ateliers démarreront le lundi 17 septembre.